Cinquantième Année. — N° 65. Le Numéro : 10 centimes. Lundi 16 et Mardi 17 Mars 1891

POLITIQUE, LITTERATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ÉCHO SAUMUROIS

Journal d'Annonces Judiciaires et Avis Divers

PARAISSANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

ABONNEMENT

Saumur

Un an. . . . . 25 fr.
Six mois 13
Trois mois. 7

Poste

Un an. . . . . 30 fr.
Six mois. 16
Trois mois. 8

On s'abonne

A SAUMUR

Au bureau du Journal
ou en envoyant un mandat
sur la poste
et chez tous les libraires

INSERTIONS

Annonces, la ligne. . . . 20
Réclames, — . . . 30
Faits divers, — . . . 75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ;
Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.
Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne

A PARIS
A L'AGENCE HAVAS
8, place de la Bourse

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire
L'abonnement doit être payé d'avance

Bureaux : 4, place du Marché-Noir

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie

SAUMUR, 16 MARS

UNE LETTRE
De l'évêque de Montpellier

Les républicains ont affecté d'être très satisfaits de la lettre de Mgr Richard, ils ont fait semblant d'y voir une adhésion à la politique de Mgr Lavigerie. C'est de bonne guerre, mais, nous pouvons le leur affirmer, la satisfaction que nous a causée la lettre du vénérable archevêque est encore plus vive que la leur, et à coup sûr de meilleur aloi.

Nous osons dire qu'un évêque a plus qualité que tel ou tel journaliste républicain, si ardentes que soient les convictions de celui-ci, pour interpréter la parole d'un autre évêque et en fixer le véritable sens. C'est à ce titre que nous recommandons aux réflexions de nos adversaires, décidément trop optimistes, la lettre adressée par Mgr de Cabrières, évêque de Montpellier, au cardinal archevêque de Paris.

L'Église entend-elle faire un devoir de conscience aux catholiques d'abjurer leurs opinions monarchistes et de donner leur adhésion à la République, et à quelle République ! à un régime qui, en proie aux sectes maçonniques, a pour objectif évident la destruction de la religion et poursuit cette guerre aux opinions par des vexations sans nombre contre les personnes ?

Ce n'est pas possible. Seuls les républicains exploitent au mieux de leurs intérêts d'imprudentes paroles, restée sans écho dans le monde catholique, ont pu prendre le change ou du moins feindre de le prendre et tenter de persuader aux catholiques que leurs évêques eux-mêmes les exhortaient à se rallier au gouvernement républicain.

L'épiscopat français ne pouvait pas laisser s'accréditer une pareille erreur qui fût devenue la source de dangereux malentendus.

Conformément à la doctrine exposée dans la lettre de Mgr Richard, Mgr de Cabrières explique avec une grande netteté que si l'Église « ne condamne aucune forme de gouvernement », elle ne peut avoir la prétention de condamner les fidèles à subir telle ou telle forme de gouvernement qu'ils jugent mauvaise pour les intérêts du pays.

En même temps elle ne peut fermer les yeux à ce fait que si l'opinion républicaine, considérée d'une façon abstraite, est aussi respectable qu'une autre, l'étiquette républicaine « n'est autre chose en réalité qu'un pseudonyme sous lequel se cachent les sectes anti-chrétiennes personnifiées dans la franc-maçonnerie ».

Mgr l'évêque de Montpellier se montre frappé de la fidélité aux institutions monarchiques persistant avec tant de force dans notre pays à travers tant de bouleversements et du « sentiment désintéressé qui a survécu à tant de gouvernements d'origine diverse qui se sont élevés, puis écroulés sur notre sol. »

Et l'éminent évêque ajoute :

« Eh bien ! faut-il, même au risque de contrister et de blesser les meilleurs et les plus généreux de nos diocésains, ceux qui nous ont aidé dans toutes nos œuvres, et que nous trouvons toujours prêts à s'exposer pour notre cause, faut-il que nous leur disions nous-mêmes avec une cruelle insistance : « Par suite de nos révolutions successives, vos pères et vous vous avez supporté, volontairement et fièrement, la pauvreté, l'absence de toute faveur, la privation de toute influence, la difficulté d'entretenir, de soutenir, d'élever et d'établir vos enfants : vous vous êtes trompés; hâtez-vous d'endormir et d'étouffer des regrets inutiles ; vous devez, en conscience, porter aux idées nouvelles votre enthousiasme et votre encens, vous devez acclamer ce que avez vous-mêmes si longtemps combattu ! Vous devez changer de croyances et de symbole ! »

Il nous semble bien difficile de voir dans ces paroles rien qui du plus loin ressemble seulement à un conseil donné aux monarchistes catholiques de se rallier au gouvernement républicain.

Mais l'éminent évêque va plus loin, il suppose le conseil donné, il le suppose accepté, et alors il envisage le conséquences pratiques : il est autorisé par l'expérience de ce que tous nous avons vu à prévoir que nos adversaires ne se départiront pas de leur prétention d'exiger une adhésion à la République « en bloc » telle qu'ils la conçoivent, telle qu'ils l'on réalisée et avec les lois persécutrices que les catholiques ont constamment combattues. Sinon l'adhésion de ceux-ci serait dédaigneusement repoussée.

« Et, devant cette réponse trop facile à prévoir, dit Mgr de Cabrières, que feront les catholiques ? Ils reviendront en arrière, affligés, humiliés, comme on l'est toujours après des avances inutiles et dédaignées. »

Voilà comment l'Eglise de France, par la voix de ses plus éminents prélats, résout la question posée. Les plus habiles à épiloguer parmi nos adversaires ne parviendront pas à tirer de textes aussi précis des arguments capables d'inquiéter la conscience des hommes résolus sur la terre de France à rester fidèles à leur Roi comme ils le sont à leur Dieu.

COTTA.

IMPRÉVOYANCE RÉPUBLICAINE
Au Tonkin

De lamentables nouvelles arrivent du Tonkin, qui font songer au drame dans lequel trouvèrent la mort le commandant Rivière et ses compagnons.

La résistance de Cho-Bo, qui n'était gardée que par quarante hommes, a été surprise pendant la nuit.

Le résident a été tué au moment où il criait aux armes et les Européens de Cho-Bo ont été massacrés.

Après avoir incendié le village, les assaillants, cinq cents pirates, sont partis emportant toutes les armes et les munitions de la résidence.

Détail grave, il semble que ce sont les miliciens à la solde de la résidence qui ont trahi et livré le résident.

Nous ne sommes pas des alarmistes.

Nous ne voudrions pas exagérer la situation.

Mais nous sommes très inquiets de la tournure que prennent les choses au Tonkin.

Le plus important des journaux de la colonie, l'*Avenir du Tonkin*, dit que dix mille hommes sont nécessaires pour pacifier le pays; il ajoute même cette appréciation qui est grosse de conséquences : « C'est une seconde conquête du Tonkin qu'il faudra entreprendre. »

D'ailleurs, affirme-t-il, l'insuffisance de troupes a permis à la piraterie de recruter des partisans nombreux et jamais la situation n'a été plus critique.

Il est certain que, si nous devons avoir à lutter contre les trahisons probables des milices indigènes, nous allons nous trouver en face d'un inconnu redoutable.

Effet, sans doute, du régime trop civil.

On s'est trop hâté de substituer les milices tonkinoises, sous l'autorité des fonctionnaires, aux troupes régulières commandées par des officiers.

C'était très républicain, mais c'était aussi imprudent qu'inintelligent.

En somme, nous voici à la veille d'une nouvelle expédition et contraints à de nouvelles dépenses très considérables, précisément au lendemain du jour où la commission du budget a fait savoir au gouvernement qu'il fallait enfin entrer pour de bon dans la voie des économies.

Nous le voyons une fois de plus, en République les dirigeants ne savent rien prévoir.

Les journaux conservateurs, commentant les nouvelles du Tonkin, constatent que les désastres s'accumulent et que la conquête du Tonkin, après dix ans d'occupation, est à refaire.

L'AFFAIRE
DE LA SOCIÉTÉ DES DÉPÔTS

Les causes de la chute de la Société de Dépôts et de Comptes courants sont nombreuses.

La créance *Blondel (Bourse de Commerce)* s'élève à 16 millions, dont 30 0/0 seront difficilement recouvrables.

L'affaire du *Crédit viager* fait perdre à la Société 12 millions.

Bref, comme actif à mettre en regard du passif, il ne reste que l'immeuble, évalué 6 millions, et les 375 fr. à appeler par action. Mais combien de porteurs ne répondront pas au premier appel de 125 fr. qui va être adressé sous cinq jours ? Les actionnaires sont au nombre de 3,700.

Près d'un tiers, et ce ne seront pas les petits porteurs, se déclareront insolvables et ne répondront pas aux appels de fonds du liquidateur judiciaire qui va être nommé.

La Banque de France et le Crédit foncier l'ont si bien jugé ainsi, qu'en avançant 60 millions à la Société de Dépôts et de Comptes Courants, ils se sont constitués créanciers gagistes :

1° De tout le portefeuille ;
2° Des immeubles ;
3° Des sommes à verser sur les actions nominatives.

Voilà un aperçu de la prospérité financière sous la République.

C'est M. Rouvier, ministre des finances de la France qui est intervenu, a réuni les directeurs des Sociétés de crédit; et, à l'aide d'une pression violente, les a obligé à donner l'argent nécessaire à l'atténuation des désastres de la Société en péril.

De quel droit M. Rouvier intervient-il ainsi dans des opérations de cette nature ? Est-ce comme ministre des finances ?—Est-ce comme aimable courtier ?

A quel mobile obéit-il en cherchant à sauver telle Société plutôt que telle autre ? — car il n'a que l'embarras du choix de ces sauvetages.

Que s'employait-il pour la Bourse du commerce ? pour le pavage en bois ? pour le Crédit viager ?

Etc., etc., etc., etc., etc.

Les intérêts engagés par des particuliers dans telle société sont-ils plus sacrés que ceux engagés dans telle autre société ?

Il a plu à la République d'être agréable au *Crédit foncier* — on se souvient des histoires de l'an dernier. — Il lui a convenu d'être secourable au Comptoir d'escompte. Elle a voulu, au contraire, écraser l'*Union générale*, ébranler le crédit de la Place à l'aide de ce krach qu'elle a provoqué.

Pourquoi ? — Il y a dans cette intervention de l'Etat un indice de mœurs tout à fait nouvelles. L'Etat n'a été considéré, jusqu'à présent, que par l'administrateur des deniers publics.

Les ministres s'initiant dans les comptes des Maisons de commerce, des Sociétés de Banque privées, pour les aider ou au besoin les perdre ; — les ministres jouant à coup sûr des primes à l'aide des réserves des Dépôts. C'est tout à fait du nouveau.

C'est tout à fait fin siècle.

Moralité de l'œuvre :

Les Banques qui s'élancent dans des spéculations malheureuses, sauront qu'elles n'ont pas grand'chose à redouter, si elles plaisent au ministre en place.

INFORMATIONS

UNE LOI ONÉREUSE

La Chambre a voté définitivement la loi également votée par le Sénat sur les droits de l'époux survivant.

En voici les principales dispositions :

Article premier. — L'article 767 du Code civil est ainsi modifié :

« Art. 767. — Lorsque le défunt ne laisse ni parents au degré successible, ni enfants naturels, les biens de sa succession appartiennent en pleine propriété au conjoint non divorcé qui lui survit et contre lequel n'existe pas de jugement de séparation de corps passé en force de chose jugée.

» Le conjoint survivant non divorcé qui ne succède pas à la pleine propriété et contre lequel n'existe pas de jugement de séparation de corps en forme de chose jugée, a sur la

succession du prédécédé un droit d'usufruit qui est :

» D'un quart, si le défunt laisse un ou plusieurs enfants issus du mariage ;

» D'une part d'enfant légitime le moins prenant, sans qu'elle puisse excéder le quart, si le défunt a des enfants nés d'un précédent mariage ;

» De moitié, dans tous les autres cas, quels que soient le nombre et la qualité des héritiers. »

La nouvelle loi aura des conséquences fiscales très importantes.

Dans tous les cas, en effet, où une personne mariée sera morte sans avoir fait de testament, ce qui arrive fréquemment, et même dans le cas où le testament ne contiendra pas au profit de l'époux survivant de legs d'une importance déterminée, les droits de succession subiront une augmentation considérable.

La *Patrie* enregistre un nouvel exploit de l'esprit sectaire, réveillé par la Loi Brisson.

« A Dijon, dit-elle, les sœurs du couvent du Bon-Pasteur envoyaient chez les pauvres chercher du linge à domicile pour le blanchir. Aussitôt un radical s'est empressé de dénoncer les sœurs qui dirigent cet établissement, en demandant qu'elles soient assimilées aux patentables, sous le fallacieux prétexte qu'elles faisaient du tort aux blanchisseuses mères de famille qui n'ont que ce modeste gain pour nourrir leurs enfants. »

Cet imbécile ne sait peut-être pas, dit le *Figaro*, que les saintes femmes du Bon-Pasteur blanchissent gratuitement le linge des pauvres.

La *Liberté* relève dans le budget italien des choses étonnantes sur les fonds secrets. Il paraît que certains ministres les employaient à leur usage personnel, du moins en grande partie. Aussi M. Nicotera les réduit, d'un seul trait, d'un demi-million.

Si la *Liberté* épluchait de même les budgets français, elle y trouverait aussi des détails stupéfiants : un ministre entre autres dépensant 5,000 francs de parfumerie pour lui tout seul, ou bien 28,000 francs de fiacres. Cela s'est vu en l'an 1890.

SUBVENTIONS MAÇONNIQUES

Le budget du très maçonnique Conseil municipal de Paris porte pour subvention spéciale à l'orphelinat maçonnique du Grand-Orient de France (qui connaît cette maison ?) une somme de 16,000 fr., et pour subventions à divers établissements libres et laïques (lisez maçonniques), la bagatelle de 869,000 fr.

Pauvres contribuables !

A Nantes, le crédit voté par le Conseil municipal en faveur des Écoles libres n'a pas été maintenu.

Égalité républicaine !

LES ÉPIDÉMIES

Un journal militaire annonçait ces jours-ci que la fièvre scarlatine avait fait son apparition à l'Ecole de Saint-Cyr. Le fait est exact, dit le *Temps*, et remonte déjà à quelques semaines. Grâce aux mesures prises à temps, l'épidémie peut être considérée maintenant comme absolument enrayée. Quinze élèves seulement ont été atteints par la maladie. Leur état n'a jamais inspiré de sérieuses inquiétudes.

Les nouvelles de Montargis et de Lisieux sont également satisfaisantes. L'épidémie de fièvre typhoïde est arrêtée dans ces garnisons.

LE PRINCE NAPOLÉON

Après le mieux qui s'était produit samedi, il y a eu hier une nouvelle crise terrible. On s'attend d'un instant à l'autre au dénouement fatal.

Le roi Humbert et la princesse Clotilde sont malades à leur tour.

Le docteur Bacelli a conseillé au beau-frère du prince Napoléon de prendre un repos nécessaire ; le roi Humbert, qui a été sur pied nuit et jour depuis une semaine, a dû prendre froid.

La princesse Clotilde, qui s'est également surmenée en soignant le prince Napoléon, avec un dévouement que tout le monde admire, s'est évanouie samedi matin en revenant de la messe de huit heures. — Néanmoins avec un courage admirable la princesse n'a pas voulu quitter le chevet de son mari.

REVUE FINANCIÈRE HEBDOMADAIRE

Paris, 15 mars 1891.

Le marché déjà fort préoccupé de la crise argentine a eu à emporter le poids de la panique des Dépôts et Comptes-courants. Le 3 0/0 a été ramené à 95.30 ; le 4 1/2 0/0 s'est tenu à 105.10.

Les établissements de crédit ont subit l'impression du malaise général. Les actionnaires de la Banque de Paris et des Pays-Bas sont convoqués en assemblée générale pour le 9 mai prochain. Le dividende de l'exercice est fixé à 45 fr.

La Société générale a gardé, malgré la faiblesse générale, une fermeté très marquée à 505.

Le Crédit Lyonnais a fléchi à 795, cours qui doit tenter les acheteurs.

Le Crédit Foncier a fait 1,280.

La Banque d'Escompte s'est traitée à 530. Le 24 courant aura lieu aux guichets de cette Société la souscription à 140,000 obligations foncières 4 0/0 de 500 fr. ou liv. st. 20 du Crédit Foncier Egyptien. Cette émission, faite au prix de 465 fr. par obligation, est destinée à rembourser les obligations 5 0/0 en circulation de cet établissement.

Le Crédit Mobilier n'a pas été atteint par les embarras de la place. Resté étranger aux affaires argentines, ne recherchant point les dépôts, cet établissement échappe naturellement aux fluctuations du marché.

Les Dépôts et Comptes-courants n'ont pas cessé un seul instant de payer à guichets ouverts les déposants qui ont réclamé le retrait de leurs fonds.

La Compagnie transatlantique se tient à 615.

On traite à 410 la Banque de Madrid.

C'est lundi prochain 16 mars que se clôturera la souscription aux 16,690 obligations de 500 francs du Crédit Foncier de Tunisie. D'après les derniers renseignements, le public a déjà répondu avec empressement à l'appel qui lui était adressé. L'obligation du Crédit Foncier de Tunisie offre un revenu de 5.15 0/0. Il est fort satisfaisant, pour un déboursé de 318 fr. 90, de faire un placement de plus de 4 1/2 0/0, avec la perspective de participer, dès le premier septembre de l'année prochaine, à des tirages semestriels qui vaudront aux numéros sortis une prime de 180 francs.

Les obligations des Immeubles de France sont toujours recherchées aux environs de 409 fr. L'assemblée générale des actionnaires aura lieu le 26 courant ; le dividende de l'exercice est fixé à 25 fr.

La part Tour Eiffel s'échange en reprise à 380.

Les obligations du Jardin d'Acclimatation ont de bons achats à 505 ; le revenu annuel est de 25 fr.

Les Chemins Portugais se tiennent en bonnes tendances à 510. Les recettes de la Compagnie sont en augmentation sensible sur la période correspondante de 1890.

L'obligation Porto-Rico s'avance à 280. L'inauguration de la ligne de San Juan à Arecibo a eu lieu dimanche en grande solennité.

Il y a eu quelques réalisations sur l'action Saint-Antoine, ces réalisations étaient inévitables, mais elle préparent un nouveau et vif mouvement de reprise.

La Podiafra a gagné 1.50 cette semaine, clôturant à 41.50.

Les Chemins Economiques font 427.50.

Chronique Locale

ET DE L'OUEST

CONSEIL MUNICIPAL DE SAUMUR

Séance du dimanche 15 mars

Le Conseil municipal s'est réuni hier pour nommer les délégués appelés à prendre part, jeudi prochain, au chef-lieu du département, à l'élection d'un sénateur en remplacement de M. le baron Le Guay, décédé.

Aux termes de la loi, le Conseil doit être au complet, ou du moins, la séance étant ouverte, les conseillers présents doivent, avant de procéder au dépouillement, attendre pendant une heure l'arrivée de ceux qui ne se seraient pas excusés ou fait excuser.

Dès l'ouverture du scrutin, dix-huit membres étaient présents : MM. Combier, maire, Poitevin, Galbrun, Coutard, Boisson, Doussain, Hubert, Girandier, Grosbois, Bourguignon, Goulard, Piéron, Rivain, Milon, Peton, Lamy, Langlois et Terrien.

Se sont excusés : MM. Luard, Bouneau, Guédon, Liénard et Poitou.

M. Vinsonneau seul manquait. Le concierge a été dépêché vers ce retardataire et l'a ramené. M. Vinsonneau avait oublié la réunion.

M. le docteur Peton est nommé secrétaire.

Aussitôt que M. Vinsonneau a eu déposé son bulletin, M. le Maire a commencé le dépouillement.

La loi attribue à Saumur 12 délégués et 3 suppléants. Le vote se fait au bulletin secret par appel nominal.

Le nombre de votants étant de 19, la majorité absolue, nécessaire pour être élu, est de 10.

Ont été élus :

MM. Peton par 17 voix ; Combier, 16 ; Poitevin, 16 ; Doussain, 16 ; Boisson, 16 ; Coutard, 15 ; Piéron, 15 ; Milon, 14 ; Galbrun, 12 ; Liénard, 12 ; Lamy, 11. Soit onze conseillers ayant réuni la majorité absolue.

Sont arrivés ensuite : MM. Goulard, Bourguignon, Vinsonneau et Rivain.

M. le Maire ouvre aussitôt un nouveau scrutin pour le 12e délégué à élire.

M. Rivain obtient 8 voix, MM. Bourguignon et Goulard chacun 4, M. Vinsonneau 3.

Il y a lieu de procéder à un troisième tour, pour lequel la majorité relative suffit.

M. Vinsonneau arrive premier avec 7 voix et est élu.

M. Rivain a eu 6 suffrages et MM. Goulard et Bourguignon 3.

Nouveau scrutin pour l'élection de trois suppléants. Même nombre de votants, même chiffre pour la majorité absolue.

Sont élus : MM. Goulard par 14 voix ; Bourguignon, 13 ; Rivain, 12.

MM. Terrien, Langlois, Hubert, Girandier viennent ensuite.

Après ce dernier résultat proclamé, M. le Maire lève la séance.

MM. les sénateurs et députés de Maine-et-Loire viennent d'inviter les conseillers généraux, les conseillers d'arrondissement et maires conservateurs à se réunir à Angers pour désigner un candidat à l'élection sénatoriale du 19 avril.

Cette réunion a lieu aujourd'hui lundi.

Tentative de vol rue Saint-Jean

Une tentative de vol des plus audacieuses a eu lieu la nuit dernière à Saumur chez M. Gouin, bijoutier, rue Saint-Jean.

Les voleurs ont perforé le volet avec une mèche anglaise de 2 centimètres ; arrivés à la feuille de tôle qui fait blindage à l'intérieur, ils ont exercé une forte pesée et sont parvenus à l'attaquer. Sous cette pression, la tôle s'est déchirée et l'outil venant, avec un choc violent, heurter la glace, l'a brisée, bien qu'elle ait un centi-

---

11 **Feuilleton de l'Écho Saumurois**

L'Homme aux cent millions

PAR PAUL VERDUN

Le commissaire de police hochait la tête avec incrédulité. Il objecta :

— Le décès a pu avoir lieu le 16, après la visite du débiteur en question aux guichets de votre banque. Avez-vous eu la précaution d'examiner si cet homme était le seul dont des billets en retard à la même échéance ont été retirés le lendemain ? Il arrive très fréquemment dans les affaires que l'on ne peut se procurer de l'argent qu'à la dernière heure ; s'il fallait soupçonner de crime tous les commerçants gênés pour leurs échéances, on concevrait une bien fausse idée de la moralité des négociants. Il est présumable que plusieurs souscripteurs d'effets passés entre vos mains, et venant à échoir à la même date, se sont trouvés dans le cas de l'homme que vous me citez. Les soupçonnez-vous aussi, ou avez-vous quelque motif particulier de porter spécialement vos craintes sur ce débiteur ?

— Si j'ai des raisons spéciales pour le soupçonner ! s'écria Odon Wegrow d'un ton vexé. Certainement que j'en ai, et de très bonnes encore, monsieur le commissaire ! Ah ! vous croyez que je venais, comme un étourdi, vous dénoncer la première personne venue, au risque de compromettre l'action de la justice et d'entraver ses recherches ! Vous vous disiez sans doute en vous-même, pendant que je parlais : « Le brave banquier ! Son affliction lui dérange la cervelle ! Il voit des criminels dans ceux qui ne paient pas régulièrement leurs effets. » Vous vous trompez étrangement, mon cher monsieur Léguillon, si vous vous imaginez que la douleur puisse troubler mon raisonnement. Non ! Non ! prononça-t-il avec une grande énergie en se frappant le front, les combinaisons que cette tête-là conçoit et que ces mains-ci exécutent, — il montra ses larges mains velues, — ces combinaisons réussissent toujours. J'en ai fait bien d'autres ! Vous ne me connaissez pas !

Il s'emballait ; il reprit possession de lui-même pour dire :

— L'homme que je soupçonne, non seulement était acculé à une échéance qu'il ne pouvait pas payer ; non seulement il s'est procuré de l'argent le jour où mon futur gendre était assassiné ; non seulement les 12,000 francs volés chez René suffisaient à en payer 10,000 ; mais encore, — et c'est ce qui le condamne plus que tout le reste, — il habite dans la même maison que sa victime, il occupe un appartement semblable. Le fiancé de ma belle-fille loge au quatrième, cet homme loge au troisième. La disposition des pièces est sans doute la même, et la connaissance de ces détails a facilité l'exécution du crime.

— Le nom de cet homme ?

— Ah ! Vous croyez maintenant à mes paroles ! s'exclama Odon Wegrow d'un air triomphant, et vous pensez que je dois vous faire connaître l'homme que je soupçonne. Vous ne me prenez plus pour un radoteur !

— Monsieur le comte ! Je n'ai jamais eu cette idée...

— C'est bien ! C'est bien ! Je n'ai pas encore tout dit. J'ai eu le malheur, — à ces mots, la voix du banquier s'attendrit soudain, se mouilla de larmes, — j'ai eu le malheur d'apprendre ou tout au moins de rappeler à cet homme, que René allait épouser ma belle-fille, Mademoiselle Calixte de Courson ! Ah ! Si je savais, s'écria Odon en serrant ses mains d'un geste de désespoir, que ce soient mes paroles qui aient donné à ce misérable l'idée d'assassiner René pour le voler, je ne m'en consolerais jamais, non ! jamais !

— Comment vos paroles auraient-elles pu inspirer à l'assassin l'idée du crime ?

— On sait bien qu'un homme sur le point de se marier possède toujours chez lui une certaine somme disponible.

— C'est vrai. Maintenant, le nom de cet homme ?

— L'homme que je soupçonne être l'assassin de René Bernard s'appelle... Gustave Marchand !

— Marchand ! Le romancier !

— Oui. Croyez-vous que ce soit impossible ?

— Tout arrive. Mais un homme de cette notoriété ! Un écrivain célèbre ! Un homme religieux, un catholique pratiquant, un homme qu'on cite comme un exemple de probité, de désintéressement, comme le modèle des maris, des pères de famille, des amis, un homme comme celui-là, devenir assassin ! Pour de l'argent ! Et pour 10,000 fr. encore ! Gustave Marchand assassin, ce n'est pas croyable !

— Est-ce que chaque homme n'a pas son heure de folie ?

— Evidemment, si ! Mais je me demande

mètre d'épaisseur. Un grand morceau s'est détaché, est tombé dans l'étalage et causé un bruit dont ils ont dû redouter les suites.

Alors ils se sont sauvés, sans rien pouvoir enlever des bijoux exposés en montre.

Cette tentative a eu lieu vers deux heures; il y avait de nombreux complices. Ceux-ci faisaient un vacarme épouvantable de vociférations et cris semblant provenir d'une bande avinée.

Ce ne devait être qu'un truc. Il leur a fallu de l'audace pour pareille tentative dans ce quartier le plus commerçant de la ville, et en face d'un bec de gaz.

Samedi soir, à la nuit, plusieurs personnes avaient remarqué quatre individus qui se présentaient de porte en porte demandant l'aumône, et se concertaient ensuite. Ils pourraient bien être les coupables : ils n'entraient dans les magasins que pour faire la connaissance des lieux.

M. Gouin a fait sa déposition au commissariat de police. Espérons que les coupables seront découverts. Ne serait-ce pas quelque membre de la bande qui a exploité la semaine dernière la rue Beaurepaire ?

Quand la police et l'autorité nous délivreront-elles de tous les coureurs et voitures roulantes qui séjournent dans notre ville ?

C'est étonnant comme la sécurité grandit sous la République !

—

On parle également d'un vol commis chez M. Levron, ébéniste, rue Saint-Nicolas. Une somme de 500 fr. aurait été soustraite en l'absence des propriétaires.

MORT D'UN OFFICIER DE L'ÉCOLE

M. Alexandre Anselin, lieutenant, adjoint au trésorier de l'École de cavalerie, est décédé hier matin, à l'âge de 34 ans, après une douloureuse maladie, en son domicile, à Bagneux.

Les obsèques auront lieu demain mardi 17, à onze heures, en l'église de Bagneux.

Le corps sera ensuite transporté à la gare d'Orléans pour être dirigé sur Cosne (Nièvre), où aura lieu l'inhumation.

AVIS

A compter du 1er MAI 1891, les cinq Études de Notaires de Saumur seront, sans exception, *complètement fermées les dimanches et jours de fête*, sauf pour les adjudications et testaments urgents.

PUBLICATIONS DE MARIAGE

Albert-Henri-Benjamin Davy, électricien, et Berthe-Clémence Lecoq, professeur de piano, tous deux de Saumur.

Jean Picard, tailleur d'habits, et Charlotte Schubmehl, couturière, tous deux de Saumur.

Lucien-Émile Joulain, sellier, et Lucie-Camille Princé, modiste, tous deux de Saumur.

Marcel Bresson, maréchal des logis à la 5e compagnie de remonte, et Lucienne Caillé, sans profession, tous deux de Saumur.

Louis-Ulysse Gauron, brigadier moniteur de maréchalerie, et Ernestine-Angèle-Nathalie Petiteau, domestique, tous deux de Saumur.

Antoine-Henri-François Guitonneau, pâtissier, de Saumur, et Marie-Eugénie Salbert, employée de commerce, de Chemazé (Mayenne).

Pierre-Jean-Baptiste Touchet, couvreur, d'Angers, et Louise-Augustine Guyomard, sans profession, de Saumur.

Gustave-François Tessier, négociant en vins, de Saumur, et Adèle-Armance Souchu, sans profession, de Bourgueil.

LA TENTATIVE D'ASSASSINAT DE LA CHAPELLE-SUR-LOIRE

Le parquet de Saumur faisait rechercher, depuis quelque temps, le reste d'une bande de malfaiteurs qui s'étaient rendus coupables de plusieurs vols et de tentative d'assassinat à La Chapelle sur-Loire.

Deux à Saumur leur sont attribués.

La tentative d'assassinat avait été découverte par le fils de la victime, la veuve Jarry, ce qui a permis de connaître le signalement des coupables qu'il a surpris pendant leur triste besogne.

A ce sujet, nous citerons un fait intéressant; le fils Jarry, cherchant à arrêter un des malfaiteurs, au moment où il se retirait par une fenêtre à l'aide d'une échelle, le saisit par les cheveux et le tint suspendu à la hauteur du premier étage. La poignée de cheveux ayant glissé dans la main, l'individu réussit à s'enfuir.

Ces malfaiteurs se réfugièrent d'abord à Saumur, où la police ne put arrêter que l'un d'eux, le nommé Lainé, ainsi que sa concubine, puis, poursuivant leur retraite, ils se sont réfugiés à Nantes, où l'on vient d'en arrêter deux, les nommés Paul Lefranc et Henri Descamps.

Nous avons déjà donné, d'après le *Phare de la Loire*, le récit de l'arrestation de ces deux malfaiteurs à Nantes.

CHATEAU-GONTIER. — Jeudi, la neige a fait sa réapparition. La terre a été couverte d'une couche de cinq centimètres.

ANGERS. — *Acte de vandalisme.* — Jeudi, dans la matinée, en plein jour, par conséquent, dit le *Patriote*, des audacieux malfaiteurs ont, coupé le câble télégraphique qui passe près du pont de la gare Saint-Laud et relie les bureaux de Rochefort-sur-Loire et de Saint-Lambert-du-Lattay à celui d'Angers.

On avait essayé de couper également le fil de Paris à Nantes.

Une enquête est ouverte.

M. le commissaire du deuxième arrondissement s'est transporté samedi sur les lieux.

Le câble est maintenant réparé; pendant vingt-quatre heures il n'a pu fonctionner.

L'AFFAIRE BRIAND

Il y a quelque temps, un sieur Briand, demeurant à Angers, avait été arrêté par la police de cette ville, en vertu d'un mandat d'amener du Parquet de Saumur.

Cet individu était inculpé de banqueroute simple.

Briand vient de bénéficier d'une ordonnance de non lieu.

TREMBLEMENT DE TERRE A ANGERS

Les journaux d'Angers nous annoncent qu'un tremblement de terre a eu lieu vendredi, vers deux heures vingt du matin, à Angers. A ce moment, un grand nombre d'habitants ont été réveillés en sursaut par une violente secousse, qui a duré une seconde à peine, et a été accompagnée d'un bruit semblable au grondement éloigné du tonnerre.

Le même phénomène, nous dit le *Journal de Maine-et-Loire*, s'est produit à la même heure, peut-être avec plus d'énergie encore, à Saint-Georges-sur-Loire et à Savennières.

Beaucoup de personnes ont été éveillées.

Nous lisons encore dans le *Patriote* :

« M. Coiffard, instituteur à Botz, près Saint-Florent-le-Vieil, à quelques kilomètres rive gauche de la Loire, le signale ainsi :

« Deux secousses, la première vers une » heure et quart, la seconde vers deux heures » et quart du matin. Le mouvement semblait » aller de l'Ouest à l'Est. Grondement souterrain, semblable à un fort et long coup de » tonnerre. »

» Le même tremblement de terre m'est signalé par M. Vilette, aux Ponts-de-Cé, sur le bord rive droite de la Loire. Il a ressenti et bien observé lui même « une seule et forte secousse, à deux heures vingt-cinq; durée 2 à » 3 secondes; oscillation d'Ouest à Est, accompagnées d'un coup sourd, venant de » l'Ouest. »

A Saumur, depuis que cette nouvelle est connue, quelques-uns de nos concitoyens nous ont dit avoir ressenti, cette même nuit, une secousse légère à laquelle ils n'ont pas fait attention, mais qui pourrait bien se rattacher au phénomène constaté à Angers.

CHEMINS DE FER DE L'ÉTAT
Fêtes de Pâques

AVIS. — A l'occasion des fêtes de Pâques, l'administration des chemins de fer de l'Etat a décidé que les billets d'aller et retour délivrés de toute gare à toute gare pendant la période du mercredi 25 mars au samedi 4 avril, dont la validité expirerait avant le mardi 7 avril 1891, seront exceptionnellement valables, pour le retour, jusqu'au dernier train du mardi 7 avril inclusivement.

En ce qui concerne les billets d'aller et de retour de ou pour Paris, cette prolongation de validité sera applicable quel que soit l'itinéraire par lequel les billets sont valables (toute voie Etat ou voies mixtes Etat-Orléans, et Etat-Ouest).

PILULES SUISSES !

Le médicament le plus populaire de France.

Théâtre de Saumur

Direction : SUREAU-BELLET

LUNDI 16 Mars 1891

LE TORÉADOR

Opéra-comique en 2 actes, de M. Sauvage, musique d'ADAM.

Le Sourd ou l'Auberge pleine

Opéra-comique en 3 actes, de MM. de Leuven et Langlé, musique d'ADAM.

Bureaux, 7 h. 3/4; rideau, 8 h. 1/2.

Dernières Nouvelles

Paris, 16 mars, 12 h. 25.

Aux élections sénatoriales qui ont eu lieu hier en Seine-et-Marne (2e tour), M. Benoist, républicain, a été élu par 513 voix contre 408 données à son concurrent radical, M. Chazal.

La liste de concentration républicaine pour les élections municipales de Nîmes a été élue également hier, dans la première section, contre les Gyllistes.

Dans la deuxième section, ce sont les conservateurs qui ont été élus.

On télégraphie de Rome, ce matin, que l'état du prince Napoléon est redevenu désespéré.

HAVAS.

« Nous prescrivons volontiers le sirop de chloral de Follet qui, étant composé avec du chloral de fabrication française, présente des garanties de pureté qu'on ne saurait attendre du chloral du commerce en général.

» Le sirop de Follet est la meilleure forme d'administration du chloral; sa consultation est parfaite et, ainsi conseillé, il n'irrite point l'estomac. » (Extrait du *Formulaire de thérapeutique*).

AVIS

Nous rappelons à nos lecteurs que la Maison COCHET, 20, rue du Portail-Louis, à Saumur, est la seule Maison vendant réellement les Couronnes Funéraires à prix de fabrique.

Ne pas acheter sans comparer les prix.

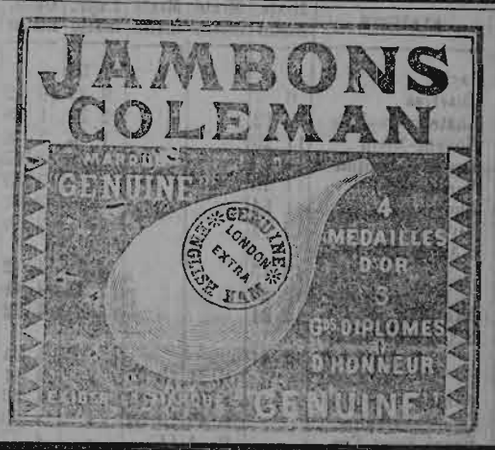

COMPAGNIE NOUVELLE des
GRANDS RESTAURANTS BRÉBANT
et BOUILLONS PARISIENS

Anonyme en formation. 2.500.000 *en* 5.000 *actions de* 500 *f*

ÉMISSION PUBLIQUE

2.500 Actions de 500 francs, au pair, Intérêt 5 %, l'an
PAYABLES : En souscrivant, 125 fr.; à la répartition, 125 fr.; 250 fr. après la constitution, sur l'appel du Conseil.

Revenu total évalué à 10 %, dès la 1re année. Huit établissements bien montés, en bon rapport, apportés pour 1,250,000 fr. en 2,500 actions non émises.

1.250.000 fr. seulement en 2.500 Actions pour fonds de roulement et maisons nouvelles proposées sont mis en

SOUSCRIPTION PUBLIQUE JUSQU'AU 25 MARS

Chaque Action souscrite a droit à Deux Parts de Fondateur.

On Souscrit : SIÈGE SOCIAL : 32, boulevard Poissonnière, Paris, ESPRIT PRATIQUE, 5, rue Hyacinthe-Lehan, Paris; Etablissements Financiers et Banquiers, au CRÉDIT de la Compagnie.

DEMANDER STATUTS ET PROSPECTUS

Pour adoucir, velouter, blanchir la peau du visage et des mains rien n'égale la Crème Simon.

Evitez les contrefaçons *étrangères*.

J. SIMON { Rue de Provence, 36, PARIS. Rue de Béarn, 41, LYON.

PAUL GODET, *propriétaire-gérant.*

qui, de M. Marchand, de vous ou de moi peut être plutôt soupçonné d'aliénation mentale?

— Enfin! répliqua Odon Wegrow d'un ton sec, toute cette réputation faite à un homme de lettres n'empêche pas les faits que j'avance d'être exacts. Je désire qu'on les examine.

— Nous allons donc, si vous le voulez bien, dit Léguillon, nous rendre au Palais de Justice chez le juge d'instruction chargé de l'affaire Bernard.

— Allons! Ma voiture est à la porte. Nous serons au Palais dans vingt minutes.

VIII

CHEZ LE JUGE D'INSTRUCTION

Le juge d'instruction, chargé de l'affaire Bernard, se nommait Jules Queyrat. C'était un homme tout petit, maigre, nerveux, porteur d'une de ces physionomies qui, à force de se posséder, de dissimuler leurs pensées, et de chercher à surprendre celles d'autrui, n'ont plus d'âge. Il avait dépassé la cinquantaine évidemment, mais il eût été difficile de dire de combien d'années. Il avait un visage en lame de couteau, tout en profil, avec une expression très fine, la barbe rasée, pas de moustaches. Le nez aquilin était mince. Les lèvres se plissaient avec malice, ou s'élargissaient dans un rire bonhomme, avec la souplesse de celles des acteurs. Ses yeux, d'une couleur gris de fer, étincelaient dans une raie étroite pincée entre les plis nombreux des paupières. Tout en écoutant le récit d'Odon Wegrow et du commissaire, il tenait la main gauche enfoncée dans la poche de son pantalon, et, de la droite, agitait un crayon, une règle, l'objet qui se rencontrait sous ses doigts, comme s'il marquait la mesure, tantôt aux paroles de ses interlocuteurs, tantôt à ses propres pensées. Il marchait de long en large dans son cabinet. Il allait et venait, de-ci, de-là, sans ordre apparent, et s'arrangeait toujours de façon à arriver auprès du banquier juste au moment où celui-ci prononçait une phrase importante de sa déposition. Il s'arrêtait devant lui, tantôt en face, tantôt à sa droite, tantôt à sa gauche, et l'enveloppait d'un coup d'œil pénétrant, comme eût fait un peintre voulant prendre des croquis d'une statue sous tous les aspects. On sentait en ce juge une science profonde du comédien mise au service de la justice. Son visage était un masque dont il réglait l'expression à volonté, et derrière lequel il cachait ses pensées. Odon Wegrow, malgré l'assurance que lui donnaient sa position et ses millions, se sentait gêné. Assis sur sa chaise, il suivait des yeux tous les mouvements du petit vieillard, se tournait vers lui, dérangé dans ses habitudes de conversation devant cet interlocuteur qui changeait sans cesse de place, et ne s'arrêtait que pour lui poser une question, et pour lui planter dans les yeux, pendant qu'il répondait, un regard perçant comme la pointe d'un fleuret. Jules Queyrat devait posséder, sous son apparence fragile, une volonté de fer. Et d'ailleurs, le courage, une des formes de la volonté, n'est-il pas une des qualités indispensables du juge d'instruction, puisqu'il se trouve, plusieurs fois par jour, enfermé entre les quatre murs de son cabinet avec les pires gredins? Odon Wegrow rappela comment il avait appris la mort de René Bernard, il répéta le récit qu'il venait de faire au commissaire de police, il exposa les motifs qu'il avait de soupçonner Gustave Marchand.

(*A suivre.*)

A l'école :

— Quel est le pluriel de « enfant » ?

— Jumeaux! Monsieur, s'écrie une des fortes têtes de la classe.

Étude de Me GAUTIER, notaire à Saumur.

A LOUER

Pour le 24 Juin 1891

UNE MAISON

Avec Remise, Écurie et Jardin

Située à Saumur, rue de l'Abreuvoir, n° 14.

S'adresser, pour traiter, à Me GAUTIER, notaire.

Étude Me GAUTIER, notaire à Saumur.

A Louer de suite

LA PROPRIÉTÉ MICHAUX

Située à Dampierre

Comprenant : JOLIE MAISON avec JARDIN et servitudes.

S'adresser à Me GAUTIER, notaire.

A Louer présentement

MAISON

Tout agencée pour un commerce de boucherie

Avec Cour, Remise et Écurie

Le tout situé dans un bon quartier

S'adresser au bureau du journal.

A AFFERMER

UN PRÉ

Entouré de Murs, avec Abreuvoir

Situé à Bagneux

Contenant 77 ares environ.

S'adresser au bureau du journal.

A CÉDER

Magasin de Mercerie

Et de Bonneterie

Situé dans un bon quartier de la ville.

S'adresser au bureau du journal.

Un jeune homme désire se placer soit comme *groom* ou *valet de chambre*. Bonnes références.

S'adresser au bureau du journal.

ON DEMANDE un Concierge pour grille de parc.

S'adresser au château de Candes, par Montsoreau. (148)

On demande DEUX BONNES OUVRIÈRES **couturières en robes.**

S'adresser au bureau du journal.

PLACEMENT SERIEUX
PLACEMENT RÉMUNÉRATEUR
PLACEMENT GARANTI

Ces trois conditions essentielles sont indiquées par le COMPTOIR DÉPARTEMENTAL 30, r. de Richelieu, Paris

COFFRES-FORTS TOUT EN FER Pierre HAFFNER

1res MÉDAILLES D'OR aux EXPOSITIONS UNIVERSELLES de 1878 et 1889

12 & 14, PASSAGE JOUFFROY

PARIS

Envoi FRANCO de DESSINS et PRIX-COURANTS

M. PILLET a l'honneur de vous informer qu'il est seul privilégié pour Saumur du **NOUVEAU SYSTÈME PERFECTIONNÉ** au moyen duquel on écrit en même temps

La Lettre et la Copie

sans presse, sans papier à copier et sans encre spéciale.

Ce procédé est appelé à rendre les plus grands services au commerce et dans les bureaux. L'expérience simple et facile est faite par chaque acheteur lui-même.

Prix : UN FRANC

Reproduction instantanée des télégrammes, lettres, cartes postales, plans, ainsi que des feuillages d'après nature, dessins de broderie, etc. Gros et détail.

PILLET-BERSOULLÉ, Pianos-Musique, Saumur

Hôtel-Restaurant des Trois-Ancres

Ancienne Maison GUÉRINEAU

LIGNAIS, SUCCR

Place de l'Hôtel-de-Ville, 11 et 12, SAUMUR

Table d'hôte très confortable à 2 fr. 25 et à 2 fr. 50

Excellents vins rouges et blancs

Déjeuners et Dîners à la carte et à prix fixe, depuis 1 f. 50 et 2 fr.

PENSION DEPUIS 60 FR.

SALONS & CABINETS PARTICULIERS

Dîners sur commande

PRIX MODÉRÉS

ÉPICERIE CENTRALE

CAVES DE LA MAISON P. ANDRIEUX

VINS EN CERCLES & EN BOUTEILLES

Tous les Vins et Spiritueux sont vendus droit payés.

	Le litre	1/2 barrique	la barrique	hors Saumur franco
VINS ROUGES (droits payés)				
Vins d'Algérie (province d'Oran).....	» 45	45 »	88 »	76 »
— (11 degrés).....	» 50	55 »	105 »	95 »
— (supérieurs vieux).....	» 60	62 »	115 »	105 »
Vins de pays extra.....	» 70	75 »	130 »	120 »
Petites côtes (Bordelais).....	» 80	82 »	155 »	140 »
Fronsac (Bordeaux).....la bouteille	1 »	90 »	170 »	155 »
VINS BLANCS (droits payés)				
Vins d'Anjou.....	» 50	55 »	100 »	90 »
Vins d'Anjou supérieurs.....	» 60	65 »	120 »	110 »
Vins de Vouvray supérieurs.....	» 80	80 »	145 »	135 »
Vins de Graves.....	» 80	80 »	155 »	140 »

Les vins en pièces sont vendus logés. Les pièces facturées à part 5 francs, les 1/2 pièces 4 francs sont reprises au prix compté, si elles sont en bon état.

ÉPICERIE PARISIENNE

Imbert et Fils

33, rue d'Orléans, et rue Dacier, 38

Petits pois, 1/2 bte 50, la bte 85		Sardines à l'huile, depuis...	45
— très fins — 85 — 1.50		— sans arrêtes..	85 et 1.40
Haricots verts — 50 — 85		Filets de harengs....	50 et 90
— très fins — 80 — 1.45		Thon mariné.....	75 et 1.40
Asperges entières, 1.30 et 1.75		Maquereaux au naturel	1.20
Cèpes, Macédoines, Tomates, etc.		Royannecs à l'huile..	70

Goûtez : *Le Tapioca granulé de l'Ile Bourbon*, le seul d'origine française et d'importation directe, le ballotin de 250 grammes 0,65.

LEON FRESCO

CHIRURGIEN-DENTISTE

68, *Quai de Limoges*

SAUMUR

Prix Modérés

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

CHEMINS DE FER — GARES DE SAUMUR

LIGNE DE L'ÉTAT

PARIS — SAUMUR — BORDEAUX

STATIONS	Mixte matin	Mixte matin	Mixte matin	Expr. matin	Omn. matin	Omn. soir	Expr. soir	Expr. soir	Omn. soir
Paris				7 55		12 50	7 55	8 30	11 25
Chartres	6 »			9 34	10 12	2 51	9 41	10 12	1 23
Château-du-Loir	10 13			12 22	1 58	6 35	12 28	1 8	4 51
Noyant-Méon	11 20			1 5	3 8	7 40	1 13	»	5 54
Linières-Bouton	11 29			»	3 17	7 49	»	»	6 4
Vernantes	11 43			»	3 30	8 »	»	»	6 14
Blou	11 54			»	3 41	8 10	»	»	6 24
Vivy	12 2			»	3 49	8 17	»	»	6 31
SAUMUR (Orl.) (arrivée)	12 15			1 38	4 2	8 29	1 48	2 22	6 42
(départ)	12 23			1 44	4 14	8 34	1 54	2 28	6 53
Nantilly (arrivée)	12 31			»	4 22	8 41	»	»	7
SAUMUR (Etat)				»				»	
(arrivée)	12 41				4 34	8 51	»	»	7 11
(départ)		8 31	10 37	»	4 11	8 30	»	»	6 50
Nantilly (départ)		8 37	10 44	»	4 23	8 43	»	»	7 3
Chacé-Varrains		8 47	10 52	»	4 29	8 49	»		7 9
Brézé-Saint-Cyr		9 1	11	»	4 37	8 56	»		7 17
Montreuil-Bellay		9 41	11 24	2 15	4 57	9 14	2 25	2 59	7 33
Thouars		10 17	11 57	2 44	5 51	9 40	2 52	3 28	8 14
Niort			3 58	4 30	8 42		4 40	5 20	11 40
Saintes				6 24	11 52		6 22	7 53	2 22
Bordeaux				9 52	4 18		9	11 13	4 54
				soir	matin	soir	matin	matin	soir

BORDEAUX — SAUMUR — PARIS

STATIONS	Mixte matin	Mixte matin	Mixte matin	Expr. matin	Mixte soir	Omn. matin	Mixte soir	Expr. soir	Expr. soir
Bordeaux				5 40		8 20			3
Saintes			7 12	9 9		11 39	5 13		6 40
Niort	5 25		9 42	10 51		2 5	5 35	8 10	8 30
Thouars	8 35	6 5	12 12	12 45	1 35	4 15	8 40	10 10	10 46
Montreuil-Bellay	9 40	6 57		1 7	2 37	5 1	9	10 32	11 15
Brézé-Saint-Cyr	9 59	7 18		»	2 51	5 16	9 41	»	
Chacé-Varrains	10 11	7 27		»	2 58	5 24	9 50	»	
Nantilly (arrivée)	10 16	7 32			3 3	5 29	9 55	»	
SAUMUR (Etat)			Mixte matin						
(arrivée)	10 22	7 45			3 13	5 42	10 3	»	
(départ)		7 25	11 25	»	2 52	5 20		»	
Nantilly (départ)		7 36	11 36	»	3 4	5 31		»	
SAUMUR (Orl.) (arrivée)		7 47	11 44	1 34	3 12	5 39		10 59	11 46
(départ)		7 57	11 54	1 39	3 16	5 43		11 7	11 53
Vivy		8 11	12 10	»	3 28	5 57		»	
Blou		8 20	12 19	»	3 36	6 6		»	
Vernantes		8 33	12 33	»	3 47	6 19		»	
Linières-Bouton		8 46	12 45	»	3 58	6 31		»	
Noyant-Méon		9 1	12 58	2 15	4 10	6 45		11 44	
Château-du-Loir		10 22	2 4	2 55	5 22	7 58		12 33	1 12
Chartres		2 47		5 56	9 26	12 4		3 26	4 5
Paris		5 50		7 30	11 50	2 27		5 10	5 45
		soir		soir	soir	matin	soir	matin	matin

SAUMUR — PORT-BOULET — CHINON

STATIONS	Mixte matin	Mixte matin	Mixte soir	STATIONS	Mixte matin	Omn. soir	Mixte soir
Saumur	7 52	11 16	4 31	Chinon	7 41	4 34	9 5
Port-Boulet	8 40	12 20	6 50	Port-Boulet	8 39	4 56	9 45
Chinon	9 4	1	7 14	Saumur	9 4	7 6	10 32

SAUMUR — BOURGUEIL

STATIONS	Omn. matin	Omn. soir	Omn. soir	STATIONS	Omn. matin	Omn. soir	Omn. soir
Saumur	7 52	11 16	4 31	Bourgueil	7 55	11 50	3 30
Port-Boulet	8 44	1 10	5 10	Port-Boulet	8 15	12	3 40
Bourgueil	8 54	1 20	5 20	Saumur	9 4	12 33	4 5

POITIERS — MONTREUIL — DOUÉ — ANGERS

STATIONS	Mixte matin	Mixte matin	Marc. matin	Omn. soir	Mixte soir
Poitiers		6 5	6 45	12 53	
Moncontour		7 41	10 47	2 42	
Loudun		8 42	1 39	3 56	
Montreuil (ar.)		9 19	3 21	4 35	
— (dép.)	6 50	9 27	4 20	4 59	9 30
le Vaudelnay	7 2	9 39	4 46	5 10	9 43
Baugé	7 14	9 51	5 30	5 21	9 56
Doué	7 22	9 58	6 16	5 29	10 5
Martigné	7 45	10 20	7 5	5 49	10 30
Angers	9 12	11 45	10 7	7 12	
		matin	soir	soir	

ANGERS — DOUÉ — MONTREUIL — POITIERS

STATIONS	Omn. matin	Mixte matin	Marc. matin	Omn. matin	Omn. soir
Angers	4 40		7 30	11 48	6 30
Martigné	6 1	8 26	11	1 12	8 4
Doué	6 24	8 55	11 54	1 35	8 13
Baugé	6 32	9 5	12 16	1 44	8 28
le Vaudelnay	6 39	9 13	12 34	1 51	8 37
Montreuil (ar.)	6 48	9 26	12 51	2 1	8 54
— (dép.)	7 38		1 26	2 21	9 17
Loudun	8 24		4 14	3 10	10 14
Moncontour	8 56		6 10	3 43	10 49
Poitiers	10 33		10 40	5 22	12 17
	matin		soir	soir	matin

LIGNE D'ORLÉANS

NANTES — ANGERS — SAUMUR — TOURS — PARIS

STATIONS	Direct mixte soir	Omn. mixte matin	Expr. matin	Omn. mixte matin	Omn. mixte soir	Expr. soir	Omn. mixte soir	Expr. soir
Nantes d.	10 47		8 25	8 52	12 7	3 10	3 10	7 35
	matin	matin	matin	matin	soir		soir	soir
Angers dt.	2 14	6 30	10 27	12	2 57	5 10	5 20	9 35
La Ménitré	2 47	7 10	10 49	12 37	3 42	5 35	6 10	10 1
Les Rosiers		7 19	10 56	12 46	3 52		6 23	
St-Clément		7 26		12 53	3 59		6 32	
St-Martin		7 33		12 59	4 7		6 41	
Saumur ar.	3 17	7 46	11 11	1 11	4 20	5 56	6 58	10 24
— dt.	3 22	7 52	11 16	1 15	4 31	5 59	7 3	10 30
Varennes		8 5	11 26	1 27	4 45		7 21	
Port-Boulet	3 46	8 20	11 35	1 38	5 1	6 16	7 39	10 50
Langeais	4 20	8 59	11 55	2 12	5 46	6 38	8 30	11 16
Tours arr.	4 59	9 42	12 33	2 51	6 35	7 24	9 54	11 48
Paris arr.	10 39		4 48	10 46	2 35	11 58		5 7
	matin	matin	soir	soir	matin	soir	soir	matin

PARIS — TOURS — SAUMUR — ANGERS — NANTES

STATIONS	Expr. soir	Omn. mixte soir	Omn. mixte soir	Omn. matin	Expr. matin	Omn. mixte matin	Direct mixte soir
Paris (départ)	9 25	11 45	11 15	12 45	11 20	11 20	12 20
	matin	matin	matin	matin	soir	soir	soir
Tours (départ)	1 34	4 51	7 15	10 47	2 53	5 25	8 47
Langeais	2 23	5 46	8	11 39	3 30	6 8	9 30
Port-Boulet	2 45	6 18	8 39	12 11	3 50	6 43	10 7
Varennes		6 29	8 51	12 22		6 54	10 19
Saumur (arrivée)	3 2	6 40	9 4	12 33	4 5	7 6	10 32
— (départ)	3 8	6 52	9 12	12 39	4 9	7 12	10 42
Saint-Martin		7 6	9 26	12 51		7 25	
Saint-Clément		7 13	9 33	12 57		7 32	
Les Rosiers		7 21	9 41	1 4	4 25	7 39	
a Ménitré	3 31	7 32	9 52	1 13	4 32	7 48	11 13
Angers (arrivée)	3 57	8 21	10 41	1 54	4 57	8 32	11 52
Nantes (arrivée)	5 55		1 51	5 38	6 46	12	
	matin	matin	soir	soir	soir	matin	soir

SAUMUR — LA FLÈCHE

	matin	soir	soir		matin	matin	soir
Saumur	5 30	1 20	7 20	La Flèche	7 15	10 25	4 15
Vivy	5 43	1 40	7 34	Clefs	7 31	10 46	4 30
Longué	5 55	2 1	7 48	Baugé	7 52	11 13	4 48
Jumelles	6 7	2 23	8 1	Jumelles	8 9	11 32	5 1
Baugé	6 22	2 49	8 19	Longué	8 24	11 51	5 15
Clefs	6 39	3 17	8 38	Vivy	8 37	12 14	5 31
La Flèche	6 52	3 35	8 52	Saumur	8 50	12 30	5 44

Les heures indiquées dans ces tableaux sont toujours les heures de départ, à moins d'indication contraire.

Vu par nous, Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet

Hôtel-de-Ville de Saumur *1891*

MAIRE,

Certifié par l'imprimeur soussigné,